



Séparation enfants rattachés fiscalement

Par **Crevecoeur**, le **22/02/2019** à **11:28**

Bonjour séparées depuis l'année dernière j'ai déclaré à la caf les enfants vivant à mon domicile afin que je puisse bénéficier de l'aide au logement étant donné que mon salaire est beaucoup plus faible que mon ex conjoint..1400 contre 2500.. c'est un accord à l'amiable. Par contre en ce qui concerne les impôts je souhaitais qu'il continue à déclarer les enfants sur sa feuille puisque moi je ne paye pas d'impôt et lui oui.. est-ce possible? Ma question est donc celle-ci : est-ce que mon conjoint peut continuer de déclarer les enfants alors qu'ils n'habitent pas chez lui du point de vue caf.. par avance je vous remercie

Par **Visiteur**, le **22/02/2019** à **15:44**

Bonjour

La déclaration CAF doit être strictement identique à la déclaration fiscale, car elles sont rapprochées pour contrôle.